

Registre des délibérations - Délibération n° 11 : 15/02/2018

RÉGIE DU DOMAINE DE LA PALISSADE MODIFICATIONS TARIFAIRES DE LA BILLETTERIE ET AUGMENTATION DES PRESTATIONS

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le quinze février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglalet
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas, Pierre Vétillard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Cyril Juglalet
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corine Chabaud
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Roland Chassain
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Jacques Blondel, Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc de Camargue, Président du Conseil scientifique de la Réserve de biosphère de Camargue
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	51

Vote (voix)		
Pour	Contre	Abstention
40	11	0

Date de convocation 18/12/2017 RC - 694/695

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2018

Application agréée e-legaite.com

Comité syndical du 15 février 2018 Délibération n° 11

« Régie du Domaine de la Palissade : modifications tarifaires de la billetterie et augmentation des prestations » 78_DE-010-251302205-20180215-DEL_11_REGI



Délibération n° 11 : 15/02/2018

RÉGIE DU DOMAINE DE LA PALISSADE MODIFICATIONS TARIFAIRES DE LA BILLETTERIE ET AUGMENTATION DES PRESTATIONS

Pour permettre l'accueil des groupes scolaires et poursuivre les projets d'éducation à l'environnement et au territoire avec les écoles locales, ainsi que les visites guidées auprès des groupes adultes dans une démarche éducative et développer des projets communs avec les autres partenaires locaux (LPO, CPIE...), il apparaît opportun d'actualiser et d'harmoniser les tarifs d'entrées et de proposer de nouvelles prestations.

• Tarifs des prestations guidées pour les groupes

Les tarifs des prestations guidées n'ont subi aucune augmentation depuis l'été 2011 et les animations méritent d'être valorisées. Actuellement, deux tarifs (6€ et 7€) sont appliqués pour la visite guidée générale ; ils varient selon l'effectif du groupe. Il est proposé de simplifier cette tarification. Il sera appliqué un tarif unique de 7€/adulte pour les groupes.

De plus, afin de diversifier l'offre de visite guidée pour les adultes, il est envisagé une nouvelle prestation avec une thématique plus naturaliste, et plus spécifique sous la forme d'une participation aux suivis ornithologiques, botaniques, (science participative). Pour ces prestations un tarif de 10€ est proposé par adulte guidé.

• Prestations guidées pour les scolaires

Concernant les prestations guidées pour les scolaires, il est proposé d'harmoniser le forfait actuel avec celui pratiqué au musée de la Camargue, soit 60€ par classe.

Les visites guidées pour les classes sont proposées à la demi-journée, sur réservation.

• Conditions de gratuité

La gratuité des prestations est proposée à l'occasion de journées d'animations exceptionnelles auxquelles le domaine de la Palissade participe selon les conditions suivantes :

- Pour le public individuel : accueil gratuit aux « Journées Portes Ouvertes » organisées lors des événements comme : les Journées Européennes du Patrimoine, la Fête des Parcs, la transumance des chevaux (Roussataïo), ...
- Pour le public guidé : accueil gratuit pour des animations guidées, sur réservation, lors des événements comme : les Journées Européennes du Patrimoine, la Fête des Parcs, les Journées Mondiales des Zones Humides, la Fête de la Nature, la Fête du Sel, ...

L'éducation à l'environnement étant une mission prioritaire des Parcs naturels régionaux, la gratuité est proposée pour les établissements scolaires des communes du Parc naturel régional de Camargue (Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer, Port Saint-Louis du Rhône). Les classes seront accueillies gratuitement sur réservation pour une demi-journée d'animation.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2018

Application agréée E-égalité.com

• Location de salle

Afin de répondre de façon plus cohérente aux sollicitations concernant la mise à disposition de la salle de réunion du domaine de la Palissade, il est proposé de louer celle-ci au tarif de 50 euros la demi-journée. Conformément à la convention de gestion du site, la salle sera mise à disposition uniquement aux personnes morales dont l'objet est compatible avec les missions du Parc de Camargue et du Conservatoire du Littoral, et fera l'objet d'un contrat de location.

Régie Billetterie : ticket à supprimer

Code	Désignation actuelle	Tarif
TGROUPE.2	Groupe > à 25	6,00 €

Régie Billetterie : modification d'intitulé d'une prestation guidée pour adultes

Code	Ancienne désignation	Nouvelle désignation	Tarif
TGROUPE.1	Groupe de 10 à 25	Visite guidée générale	7,00 €

Régie Billetterie : création de prestation guidée thématique pour adultes

Code	Désignation	Tarif
TGROUPE.2	Visite guidée thématique	10,00 €

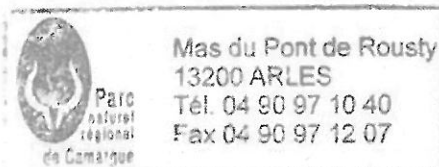
Régie Billetterie : augmentation du tarif guidé scolaire

Code	Désignation	Ancien tarif	Nouveau tarif
TDP.GSCOL	Visite guidée scolaire	35,00 €/classe	60,00 €/classe

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées, l'assemblée :

- Adopte les modifications des prestations et les nouveaux tarifs,
- Accepte la gratuité pour les journées exceptionnelles,
- Intègre la location de la salle de réunion dans la régie du domaine de la Palissade.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **21 FEV. 2018**
Et de l'affichage effectué le **22 FEV. 2018**

Le Président,
Roland Chassain



REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2018

Application agréée F.legalite.com

70_DE-013-251302295-20180215-DEL_11_REGI